

Le réseau Citiz et le Cerema s'associent pour promouvoir une mobilité durable

Paris, le 29 septembre 2025

Citz, premier réseau coopératif d'autopartage en France, et le Cerema, le partenaire public pour adapter les territoires au défi climatique, annoncent la signature, le 29 septembre 2025, d'une convention de partenariat visant à proposer des solutions d'autopartage pour les déplacements professionnels des collaborateurs de l'établissement et au-delà envisager l'intégration de la flotte de véhicules du Cerema au sein du réseau Citiz.

Le Cerema : le partenaire public pour adapter les territoires au défi climatique

Au cœur des missions qui lui sont confiées par les ministères de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique, le Cerema accompagne les territoires dans leur adaptation au changement climatique grâce à une expertise et des solutions de référence.

Le Cerema, référent public en aménagement, accompagne l'État, les collectivités et les entreprises pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques nationales et de projets territoriaux adaptés au climat de demain.

Il dispose d'une approche globale pour conseiller, innover et fédérer dans 6 domaines d'activité : aménagement et stratégies territoriales, bâtiment, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral.

Ses équipes multidisciplinaires sont présentes sur les territoires de l'Hexagone et des Outre-mer avec 27 implantations.

Le Cerema œuvre à son exemplarité en matière sociétale et environnementale. Les déplacements de ses agents en mission ou pour venir au travail sont apparus comme un enjeu majeur pour la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre de l'établissement. Des actions mises en œuvre sur la période 2019 et 2024 ont ainsi permis de baisse de 22 % les émissions de gaz à effet de serre. Le Cerema se mobilise pour poursuivre cette dynamique.

Dans le cadre du [nouveau projet stratégique 2025-2028](#), un nouveau plan de mobilité promeut partout en France les alternatives à la voiture individuelle pour l'ensemble des déplacements professionnels des collaborateurs. En complément des transports publics et des modes actifs (marche et vélo), le Cerema souhaite promouvoir et développer l'autopartage.

C'est tout le sens du partenariat qui fait l'objet de la convention signée ce jour par le Cerema avec le réseau Citiz.

Citz : Un réseau pionnier de l'autopartage

Citz est le premier réseau coopératif d'autopartage en France, offrant des solutions de mobilité flexibles, écologiques et économiques. Présent dans plus de 250 communes et 130 gares, le service met à disposition près de 2 700 véhicules en libre-service, accessibles 24h/24. Grâce à une application mobile ou un site web, les utilisateurs peuvent réserver des véhicules pour des durées variables, avec des tarifs incluant l'assurance et le carburant. Cette approche permet une alternative pratique à la voiture individuelle et contribue à la réduction de l'empreinte carbone et de la place de la voiture dans les villes. Une voiture en autopartage remplace jusqu'à 8 voitures individuelles et libère jusqu'à 3 places de stationnement.

Fort de plus de 20 ans d'expérience et d'un solide ancrage territorial, le réseau rassemble plus de 100 000 utilisateurs et s'inscrit comme un acteur majeur dans la promotion d'une mobilité durable et accompagne la transition vers les

Un partenariat pour une mobilité plus durable

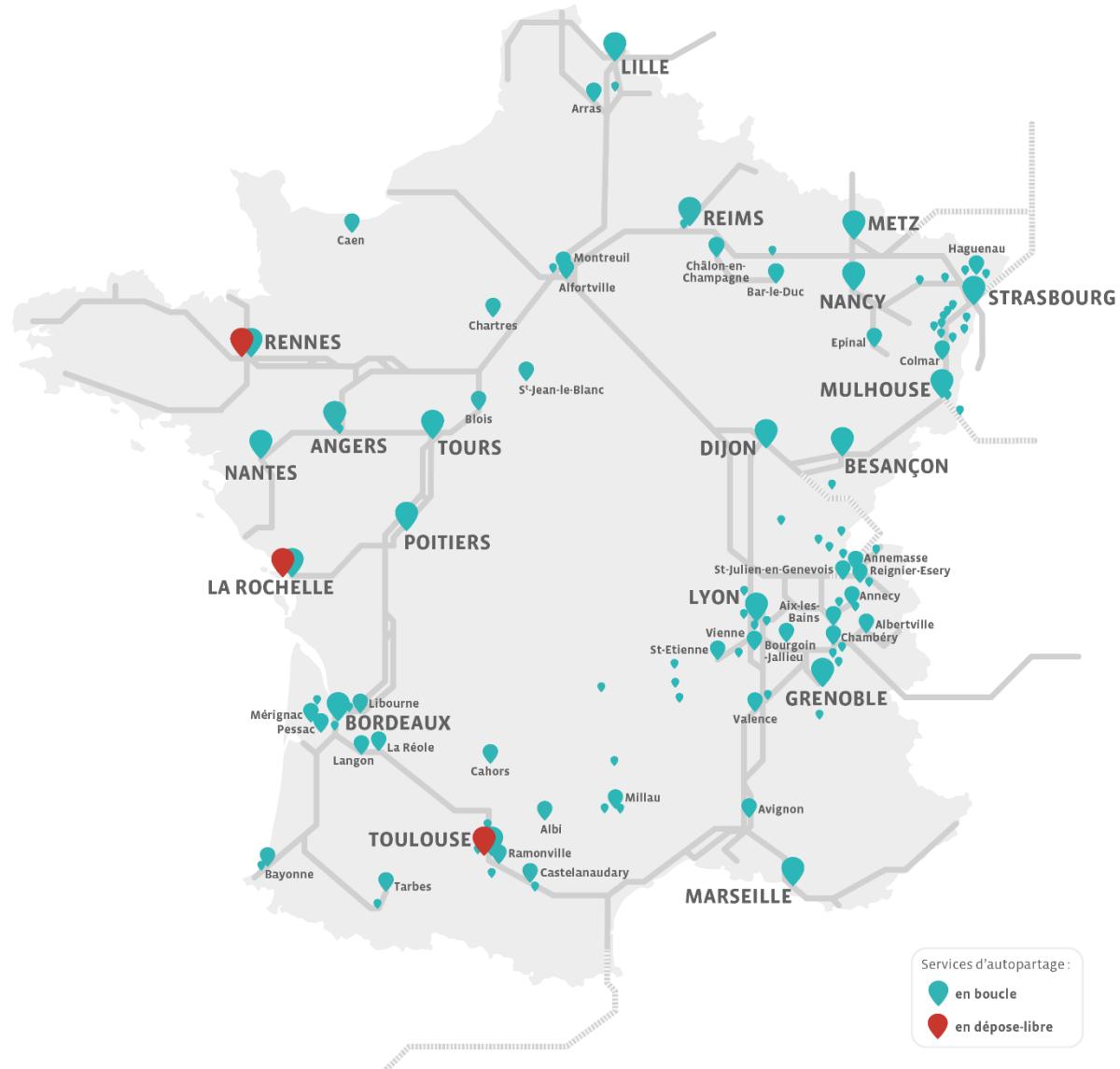
Avec cette convention, le Cerema enrichit son panel de solutions de mobilité durable mises à disposition de ses agents pour leurs déplacements professionnels. En facilitant l'accès à des véhicules partagés, le Cerema encourage des usages plus sobres de l'automobile et s'inscrit pleinement dans sa démarche globale visant à réduire l'empreinte carbone de l'établissement.

Citz et le Cerema s'associent pour promouvoir l'autopartage professionnel

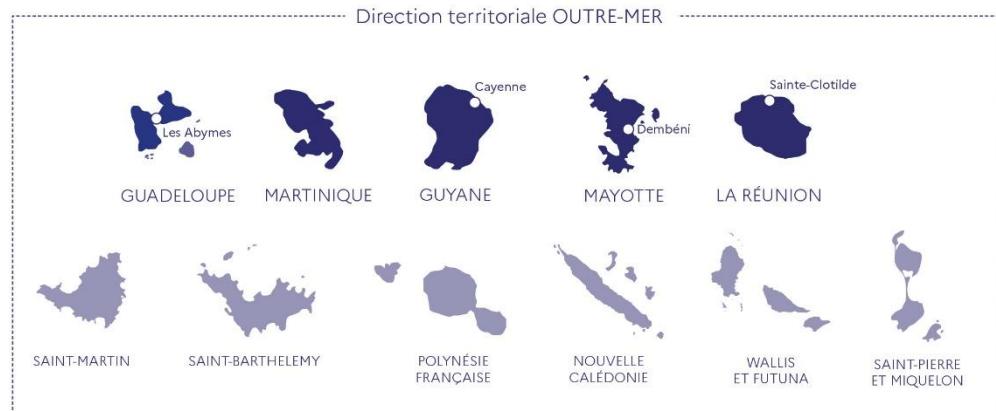
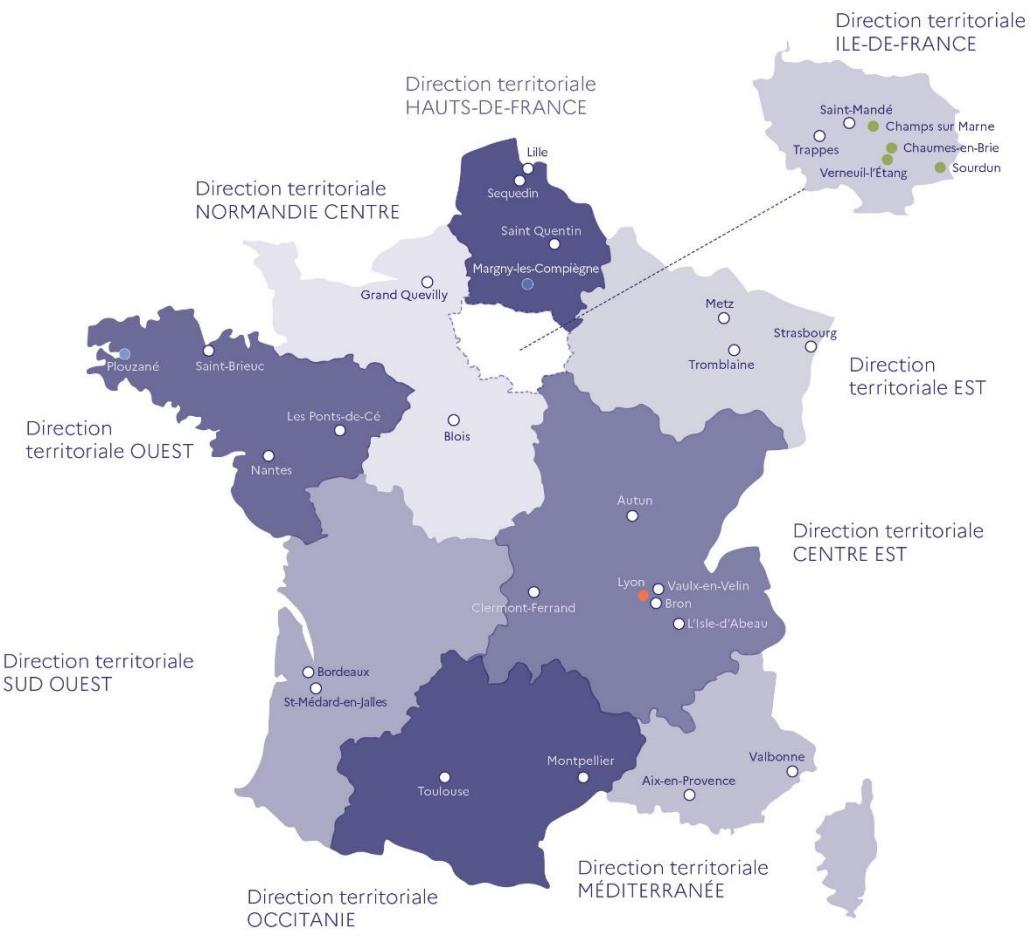
Citz s'engage aux côtés du Cerema pour faciliter la mobilité durable des collaborateurs du Cerema et optimiser la gestion des déplacements professionnels. Ce partenariat offre à Citz une visibilité nationale et l'opportunité de démontrer son expertise. À l'échelle locale, le réseau d'opérateurs Citz contribuera à promouvoir l'autopartage auprès des équipes du Cerema par des actions d'accompagnement, de communication et de sensibilisation. Ce partenariat permet également de développer les usages de l'autopartage pour l'ensemble des implantations du Cerema dans l'Hexagone, notamment lors des missions terrain, grâce à un accès simplifié aux véhicules partout en France, y compris via les 130 gares où Citz est implanté.

Enfin, cette collaboration ouvre la voie à une intégration future de la flotte de véhicules du Cerema dans le réseau Citz, confirmant ainsi une ambition commune : rendre la mobilité plus flexible, économique et responsable.

Citz en France



Les implantations du Cerema



LÉGENDE

Le siège social du Cerema est à Lyon

○ Direction territoriale

● Direction technique Infrastructures de transport et matériaux

● Direction technique Territoires et ville

● Direction technique Risques, Eaux et mer

Contact Presse

Citiz

Jean-François Virot Daub

Porte-Parole du Réseau Citiz

Port : 06 13 65 01 82

E-mail : jf.virot@citiz.fr